



LYCÉE CHARLEMAGNE

14, rue Charlemagne
75004 Paris
téléphone 01 53 01 98 30
fax 01 42 72 78 18
www.lycee-charlemagne.fr

**LE PROJET D'ETABLISSEMENT 2014-2017
DU
LYCEE CHARLEMAGNE**

1. PREAMBULE

Le projet d'établissement définit, au niveau de l'EPL, les modalités particulières de mise en œuvre des orientations, des objectifs et des programmes nationaux, ainsi que du projet académique. Inscrit dans le cadre de l'autonomie des EPL, le projet d'établissement exprime et fixe les choix pédagogiques et la politique éducative de l'établissement et assure la cohérence de leur mise en œuvre.

Un projet est le fruit d'une large concertation, il est porteur d'un langage commun et constitue un cadre de référence. Il a paru nécessaire de revoir le dernier projet d'établissement dont s'était doté le lycée Charlemagne pour les années 2006-2009 pour les raisons suivantes :

- Se situer dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école.
- Prendre en compte le nouveau projet de l'Académie de Paris pour les années 2013-2016 décliné en cinq axes pour assurer la réussite et l'épanouissement de chaque élève et donner sens aux actions à conduire dans les établissements.
- Rendre plus lisibles les priorités du lycée en s'appuyant sur les rapports annuels sur le fonctionnement pédagogique présentés aux conseils d'administration de rentrée.
- Mobiliser le plus d'acteurs possible (élèves, parents, personnels, partenaires) pour que chacun puisse adhérer et reconnaître son travail et son investissement.

Le projet d'établissement est en effet un outil de communication, résultat de la réflexion collective sur les actions menées dans l'établissement avec les deux finalités suivantes : enseigner (apprentissage du savoir) et éduquer (apprentissage de la citoyenneté). En s'appuyant sur un état des lieux et un diagnostic partagés il affiche des priorités qui s'inscrivent dans les grandes orientations nationales de politique éducative ; il n'a pas pour vocation d'englober, dans une démarche totalisante, toute l'activité du lycée.

C'est dans ce cadre que nous inscrivons le projet du lycée Charlemagne dont l'ambition est la pleine réussite de tous ses élèves.

2. LE PROJET ACADEMIQUE 2013-2016

Axe 1: Faire entrer l'académie de Paris dans l'ère du numérique.

Axe 2: Promouvoir une politique culturelle ambitieuse au service de tous.

Axe 3 : Développer l'ouverture internationale et les compétences linguistiques de chaque élève.

Axe 4 : Mettre en œuvre des parcours fluides et adaptés à chaque élève.

Axe 5 : Créer un cadre serein et respectueux de tous pour des apprentissages de qualité.

3. BILAN DU PROJET DU LYCEE CHARLEMAGNE 2006-2009

Cinq axes avaient été retenus :

Axe 1 - Favoriser la continuité et la réussite des parcours scolaires pour conduire l'ensemble des élèves aux niveaux de compétences attendus en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants.

Depuis 2006, les résultats aux examens ont globalement progressé, le taux de redoublements a sensiblement et durablement baissé¹ et la valeur ajoutée est positive. L'établissement conduit en terminale 89% des élèves entrés en seconde.

A la transformation d'une S en S Si a été préférée l'ouverture de la filière ES, plus pertinente par rapport à la diversification des parcours scolaires. Cela permet une orientation positive (en ES) et non par défaut (en S) de nombreux élèves dont la principale motivation était de ne pas changer d'établissement.

Axe 2 - Prendre en compte la diversité des élèves et notamment des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Des voyages culturels, de nombreuses sorties (théâtre, musée, etc.) permettent à certains élèves d'accéder à des éléments culturels que leur famille ne sont pas toujours en mesure de leur apporter.

Cet axe prévoyait également une restructuration des locaux, garantissant l'accès aux handicapés et la création de lieux de vie, de travail et de réunion pour les élèves et les professeurs. Il n'y a à ce jour aucune avancée eu égard à l'exiguïté des locaux et à l'augmentation du nombre de classes (en 2006, il y avait 19 divisions de second cycle. Il y en a 21 actuellement). En outre, les restructurations prévues ne peuvent pas être réalisées avec les moyens propres de l'établissement.

Axe 3 - Promouvoir une politique éducative de la vie de l'élève qui favorise l'initiative et l'engagement des jeunes, prévienne les ruptures.

Les diverses actions de formation des délégués, des représentants élèves au CA, la politique volontariste de structuration du CVL permettent actuellement à ces instances d'occuper une place significative et dynamique au sein de l'établissement.

Axe 4 - Favoriser l'apprentissage des langues vivantes et faciliter l'ouverture internationale

La mise en place de groupes allégés dans toutes les divisions, la fin du clivage LV1-LV2 est devenue une réalité, ainsi que l'obtention de l'anglais LV2 en CPGE. Le développement des EIE a permis au lycée Charlemagne, établissement mutualisateur en chinois, hébreu et russe, d'élargir la palette des langues.

Axe 5 - Développer les technologies de l'information et de la communication afin de mettre à la disposition de tous les élèves les outils de l'avenir et de leur donner les meilleures chances de réussite.

Cet axe a été largement développé par l'équipement de presque toutes les salles (ordinateurs reliés à internet, vidéoprojecteurs ; TNI dans certaines salles) ce qui permet aux professeurs de varier leur pédagogie. Le nombre de places et d'ordinateurs a été très significativement augmenté au CDI.

Des éléments de communication (extranet, site de l'établissement, etc.) favorisent l'accès des élèves comme des enseignants à l'information interne et externe à l'établissement.

En conclusion, de nombreux objectifs du projet 2006-2009 ont été atteints à ce jour.

Depuis la mise en place d'*affelnet*, nous accueillons un public différent : davantage de mixité sociale ; les axes du projet académique ont eux aussi évolué. L'établissement doit donc élaborer un projet qui tienne compte de ces deux données pour 2014-2017.

4. ETAT DES LIEUX

On peut se référer aux indicateurs intégrés aux rapports annuels présentés au CA.

5. AXES RETENUS POUR 2014-2017

Les axes retenus doivent s'articuler autour du projet académique, prendre appui sur les caractéristiques de l'établissement et la réforme du Lycée. Pour guider cette démarche, on puisera des données qualitatives

¹ Les éléments statistiques sont regroupés dans les bilans annuels depuis l'année scolaire 2005-2006.

et quantitatives objectives dans les rapports annuels qui, depuis 2004, sont présentés à l'approbation du conseil d'administration. Ce sont les suivants :

Axe 1 – Favoriser les apprentissages de tous les élèves dans le contexte nouveau d'une mixité sociale accrue.

Axe 2 – Poursuivre le développement de l'engagement des lycéens et de l'éducation à la citoyenneté.

Axe 3 – Promouvoir l'accès à la culture de tous les élèves.

Axe 4 – Développer la maîtrise des langues et l'ouverture aux échanges internationaux.

Axe 5 – Développer les pratiques pédagogiques du numérique.

*

* *

Axe 1 - Favoriser les apprentissages de tous élèves dans le contexte nouveau d'une mixité sociale accrue.

1.1 Objectifs : accompagner les élèves afin de leur permettre une individualisation de leur cursus ; mener chacun vers sa voie d'excellence.

1.2 Moyens à mobiliser

1.2.1 Développer la pédagogie de projets :

- sous forme de participation à des concours type kangourou, en mathématiques ;

- fédérer les savoirs par un voyage ou une excursion ;

• Favoriser le plus possible les petites unités, à heures fixes :

- entretiens individuels, mise en confiance ;

- démarche de soutien par des exercices variés en rapport, si possible avec plusieurs matières ;

- démarche d'approfondissement, y compris avec les plus faibles, donner le sentiment de « conquête » du savoir ;

- favoriser le travail en commun et l'entraide entre élèves, à certains moments ;

- développer les réflexes culturels par des sorties préparées au musée, au cinéma, au théâtre, à l'opéra, les voyages, les échanges, avec le professeur documentaliste, autant que faire se peut ;

- utiliser l'E.N.T. et promouvoir le numérique lorsqu'il facilite les apprentissages ;

- apprendre à maîtriser ledit espace numérique, utilisation de tablettes, du T.N.I.

• Développer le travail en interdisciplinarité :

- enseignements d'explorations en 2^{nde} ;

- T.P.E. en 1^{ère}.

1.2.2 Aider à la maîtrise de la langue : solliciter l'aide du S.F.L.S (soutien en français langue seconde). pour les élèves non francophones ; maîtriser la langue du pays d'accueil confère pouvoir et ouvre les horizons. Travailler en collaboration avec le professeur de S.F.L.S mais aussi s'appuyer sur les ateliers d'écriture, en binôme, si possible.

1.2.3 Cultiver l'esprit de diversité. L'école est un lieu de vie, un espace de respiration et de socialisation où chacun(e) a sa place. Dans cet axe de préoccupations éducatives, la discipline EPS affirme sa spécificité et son originalité en œuvrant à une amélioration conjointe des relations filles/garçons, interculturelles et ethniques. Développer le « savoir être citoyen » dans le cadre de la classe et plus largement du lycée en mettant en avant le savoir-vivre entre les différents acteurs (rester poli et courtois, ne pas écrire sur les tables...) et les démarches citoyennes comme les gestes écologiques (éviter le gaspillage à la cantine, par exemple).

1.2.4 Favoriser la recherche de sa voie, en collaboration avec la C.O.P, le professeur documentaliste, les professeurs principaux et les CPE. Insister sur la démarche individuelle, au sein du groupe au moyen, notamment, du Web Classeur. Favoriser, grâce à cet outil, la réflexion, l'autonomie, l'évaluation de ses compétences propres : devenir « acteur » de son avenir, grandir, se prendre en charge, et par les diverses recherches menées, acquérir les moyens de l'argumentation pour défendre ses choix et ses désirs.

Axe 2 – Poursuivre le développement de l’engagement des lycéens et de l’éducation à la citoyenneté.

2.1 Objectifs : créer un cadre propice au travail en autonomie ou en groupes restreints et à la détente dans une atmosphère sereine ; poursuivre le développement de la représentativité lycéenne dans les diverses instances ; développer le sentiment d’appartenance au lycée Charlemagne.

2.2 Moyens à mobiliser

2.2.1 Promouvoir une culture commune :

- renforcer les lieux d’échanges entre les différents membres de la vie lycéenne, lieux où les différents acteurs pourront communiquer et échanger des idées, des projets ; écouter, comprendre, découvrir les autres ;

- conserver et enrichir les actions mises en place : tutorat, carnaval, ateliers, volet santé et citoyenneté dans la cadre du CESC...

- organiser un accueil spécifique des classes de seconde.

2.2.2 Créer et développer des événements développant le sentiment d’appartenance à la communauté : carnaval, concours, prix...intégration de l’association des anciens, gala de danse.

2.2.3 Développer l’appropriation des lieux par les élèves : décoration (réfectoire, foyer...), « baptême » de salles, d’escaliers ou de couloirs.

2.2.4 Mettre en place des partenariats prestigieux et valorisant (Maison européenne de la photo, Opéra...)

2.2.5 Proposer des actions citoyennes concrètes :

- valoriser les prises de responsabilités individuelles et collectives ;

- favoriser l’engagement et la participation des lycéens dans le cadre des élections au CVL ;

- mise en place de groupes d’entraide entre élèves ;

2.2.6 Promouvoir le respect mutuel dans un cadre serein :

- connaissance et lisibilité des règles (droits et devoirs, règlement intérieur) ;

- respect mutuel des membres de la communauté éducative : connaissance et reconnaissance du travail de l’autre..., mise en place d’actions communes entre différents membres de la communauté.

Axe 3 – Promouvoir l’accès à la culture de tous les élèves.

3.1 Objectif : permettre à tous les élèves de partager les mêmes valeurs culturelles.

3.1.1 Mise en place de la politique documentaire de l’établissement, de l’enseignement de l’histoire des arts, BO n°32 du 28 août 2008, support à partir duquel s’élaborent tous les projets et du BO n° 19 du 9 mai 2013 définissant le Parcours Education Artistique et Culturel (PEAC) de l’élève concernant :

- les domaines artistiques explorés, priorité à la complémentarité ;

- l’accès aux champs artistiques et l’acquisition de savoirs par les élèves (se soucier d’une familiarité née d’une fréquentation progressive tout au long de la scolarité des œuvres artistiques) ;

- l’aspect structurel (mettre en cohérence l’ensemble des projets culturels et artistiques de l’établissement).

3.2 Moyens à mobiliser

3.2.1 Mener une enquête auprès des élèves sur leurs pratiques culturelles permettant de mieux les connaître et éventuellement de rectifier les clichés (rédaction confiée aux membres du CVL, avec les professeurs principaux de seconde, lors d’une formation en début d’année avec le professeur documentaliste, en accompagnement personnalisé). En conseil pédagogique, en conseil d’enseignement, suite à cette enquête et aux constats des professeurs, proposer un Parcours d’Education Artistique et Culturel de l’élève, (PEAC), en diversifiant le mieux possible les interventions, les informations, les restitutions artistiques, culturelles et scientifiques sur deux niveaux, seconde et première afin que chaque élève dans ce cursus de 2 ans ait pu accéder à diverses manifestations quels que soient la classe et les professeurs (concertation et harmonisation). De nombreuses sorties aux musées, théâtrales, lycéens au

cinéma, conférences, voyages à l'étranger, participation aux prix littéraires, déjà organisés, pourraient être coordonnés en fonction des objectifs précités et s'intégrer dans la logique du PEAC de l'élève, sur la base du volontariat des professeurs.

3.2.2 Favoriser des partenariats avec les structures culturelles de proximité, par exemple la maison Victor Hugo, le musée Beaubourg, la BPI (bibliothèque publique d'information), le Studio Action Ecoles ...

3.2.3 Développer les partenariats avec des instances scientifiques par exemple la Cité des Sciences, le Palais de la Découverte.

3.2.4 Proposer un planning de sorties culturelles hors des horaires des cours à l'ensemble de la communauté éducative avec des tarifs négociés.

3.2.5 Communiquer toutes les actions de cet axe via le site du lycée, via un onglet sur le portail e-sidoc (CDI) ce qui permettrait également d'y insérer les ressources HDA (histoire des arts) disponibles au CDI ou sur le WEB, les comptes rendus ou valoriser les travaux d'élèves.

3.2.6 Favoriser l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité.

Axe 4 – Développer la maîtrise des langues et l'ouverture aux échanges internationaux.

4.1 Objectifs : accroître la maîtrise des langues vivantes ; renforcer chez les élèves un sentiment de citoyenneté européenne.

4.2 Moyens à mobiliser

4.2.1 Accroître la maîtrise des langues vivantes.

4.2.1.1 Diversifier et enrichir l'éventail des langues par le biais des EIE (enseignements inter-établissement) : chinois, hébreu et russe.

4.2.1.2 Créer des conditions favorables à l'apprentissage des langues : travail en effectif réduit dans toutes les langues (groupes de 25 élèves en moyenne) ; équipement de toutes les salles dédiées aux langues (ordinateur/vidéo-projecteur) et développement du travail sur TNI (deux salles sont actuellement équipées (*voir axe numérique*) ; renforcement de l'horaire dispensé aux élèves de L : LVA (langue vivante approfondie) LELE (littérature étrangère en langue étrangère), accompagnement personnalisé.

4.2.1.3 Encourager une évolution des pratiques pédagogiques en développant le travail interdisciplinaire ; en intensifiant l'entraînement aux compétences orales en intégrant le travail des assistants de langues dans les projets pédagogiques ; par le biais de nouvelles technologies, en mettant progressivement en place la balado-diffusion (projet d'équipement Duplicator, *voir axe numérique*).

4.2.1.4 Étendre le processus de certification, effectif depuis 2002 en allemand, aux autres langues.

4.2.1.5 Évaluer par compétences en application du cadre européen des langues ; en mettant l'accent sur la préparation aux nouvelles épreuves du bac (ECA et mise en place d'oraux blancs).

4.2.2 Renforcer chez les élèves un sentiment de citoyenneté européenne en favorisant les appariements avec des établissements étrangers ; en facilitant la participation des élèves du secondaire puis des étudiants aux programmes d'échanges européens tels que Sauzay ou Voltaire, avec l'Allemagne pour le secondaire.

Axe 5 – Développer les pratiques pédagogiques du numérique.

5.1 Objectifs : instaurer des pratiques pédagogiques différentes, en adéquation avec les évolutions des nouvelles technologies.

5.2 Moyens à mobiliser

5.2.1 Développer les compétences liées au numérique : communiquer, travailler en réseau, organiser la recherche d'information, connaître les codes d'utilisation d'internet...



LYCÉE CHARLEMAGNE

14, rue Charlemagne
75004 Paris
téléphone 01 53 01 98 30
fax 01 42 72 78 18
www.lycee-charlemagne.fr

5.2.2 Les nouveaux outils numériques : le TNI (tableau numérique interactif) et l'ENT (environnement numérique de travail) ; cela suppose de développer des ressources numériques pédagogiques qui devront rassembler des services en ligne, des logiciels de gestion, d'édition et de communication, des données, des informations (articles de journaux, émissions de télévision, séquences audio, etc.), des œuvres numérisées, etc.

5.2.3 La formation individualisée à distance sur des sites dédiés utilisables par les élèves.

*
* *

6. DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Bilans annuels

*
* *